











## **■ COMMUNIQUÉ**

De/From

Date Lundi 6 mai 2024 **Cédric Paquereau – Université d'Angers**Chargé de communication scientifique
06 11 60 32 91 l cedric.paquereau@univ-angers.fr

# ■ VIOLENCES GYNÉCOLOGIQUES ET OBSTÉTRICALES : UNE PREMIÈRE ÉTUDE JURIDIQUE APPROFONDIE SUR LE SUJET

Le 15 mai, l'Université d'Angers accueille une soirée débat autour du rapport scientifique « Les violences gynécologiques et obstétricales saisies par le droit », publié fin 2023. Quels actes sont concernés ? Quelle qualification retenir? Quel recours pour les victimes? Ce premier document de référence sur une question actuelle de société est l'aboutissement de quatre années de recherche dirigées par deux professeures de droit privé, Anne Simon (Université d'Artois) et Elsa Supiot (Angers).

« Une affreuse douleur », « de la torture », « un viol »... Depuis plusieurs années, les médias et les réseaux sociaux, dans le prolongement de la vague #MeToo, se font l'écho de témoignages de femmes traumatisées par leur expérience chez un gynécologue (homme ou femme, cf. le cas Zacharopoulou), ou sur la table d'accouchement.

Une première étude juridique d'ampleur vient d'être menée sur ce que l'on appelle les « violences gynécologiques et obstétricales ». Quels actes sont concernés? Quelle qualification retenir ? Quelles procédures engagées ? Que peut le droit en terme de prévention ? « Il s'agit de déterminer dans quelle mesure les actes dénoncés au titre des « violences gynécologiques et obstétricales » sont saisis ou peuvent être saisis par le droit, sous quelles qualifications (la violence obstétricale n'est pas nécessairement une violence aux sens juridiques du terme), quelles responsabilités peuvent y être attachées (pénales, civiles, disciplinaires, administratives) et comment ces sanctions s'articulent entre elles, le cas échéant. Il s'agit également d'explorer les « angles-morts » du corpus normatif en vigueur pour mieux comprendre les obstacles juridiques éventuels à une meilleure prévention et à une sanction efficace de ces violences », écrivent les auteures Anne Simon et Elsa Supiot qui ont œuvré durant 4 ans, en collaboration avec huit autres chercheur es.



Les violences gynécologiques et obstétricales saisies par le droit

Anne SIMON et Elsa SUPIOT



### **AVEC LES PATIENTS ET LES PROFESSIONNELS**

Le document de 270 pages s'appuie sur un panorama des recherches menées sur le sujet, toutes disciplines confondues (droit, sociologie, médecine...), l'analyse de cas concrets (plaintes, courriers de réclamations adressées à des maternités...), et des entretiens avec des associations représentant les intérêts des patient·es mais aussi avec les professionnels concernés (gynécologues, sages-femmes...). Il examine « en détail les différents actes actuellement englobés dans l'expression « violences gynécologiques et obstétricales » afin de restituer à chacun sa ou ses exactes qualifications juridiques et étudier les régimes de responsabilité y afférant ».

Le rapport livre aussi des pistes de réflexion et d'évolution : apprendre aux soignants à écouter et à comprendre les besoins de leurs patientes, diffuser les bonnes pratiques, ou encore

#### **CONTACTS PRESSE**

Anne Simon et Elsa Supiot, auteures du rapport, se tiennent à la disposition des journalites pour répondre à leurs questions.

Pour toute demande d'entretien ou pour venir assister à l'échange du 15 mai, merci de vous signaler auprès de Cédric Paquereau:

cedric.paquereau@univ-angers.fr

clarifier et renforcer l'accès au droit...

Publié en novembre 2023, et disponible en libre accès sur le site de l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ), le rapport sera présenté le mercredi 15 mai 2024, à partir de 17 h, à la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Angers (13 allée François-Mitterrand). À cette occasion, Anne Simon et Elsa Supiot ont invité à débattre le Dr Élise Houdebine, directrice médicale de Maison Olympe, un centre de santé proposant des consultations de santé gynécologique et des ateliers d'estime de soi à Angers.

Le rapport complet ainsi qu'une synthèse sont disponibles sur le site de l'IERDJ:

https://gip-ierdj.fr/fr/publications/violences-gynecologiquesobstetricales

L'entrée à la conférence du 15 mai est gratuite, mais soumise à une inscription préalable (via <u>le site du Centre Jean Bodin</u>)



#### Les auteures

- Anne Simon est professeure en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Artois depuis 2022. Auteure d'une thèse sur « Les atteintes à l'intégrité des personnes détenues imputables à l'État », elle explore depuis la protection du droit à l'intégrité des individus lorsqu'ils sont confrontés au système de justice pénale. Son travail sur les violences gynécologiques et obstétricales lui permet d'aborder la question des violences autorisées par la loi sous un angle nouveau.
- Elsa Supiot est docteure en droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Reçue au concours d'agrégation en droit privé et sciences criminelles en 2021, elle a rejoint l'Université d'Angers et le Centre Jean Bodin en 2022. Ses thématiques de recherche portent sur l'articulation entre droit et sciences, médicales notamment, et en particulier sur les enjeux soulevés par la génétique, tant en matière civile et de santé, qu'en matière pénale.